

Expéditeur : Bart Hoet  
Tél. : 02/528.41.57  
Fax :  
Courriel : [Bart.Hoet@fagg.be](mailto:Bart.Hoet@fagg.be)

**À l'attention du GROUPE DE PILOTAGE  
SANITEL-MED**

votre message du	votre référence	Notre référence	annexes	date
		FAGG/VET/BH/2016 /groupe de Pilot./San-Med		09/06/2016

**Objet** : Rapport Groupe de pilotage SANITEL-MED (20 mai 2016)

**Présents** :

Organisation	Nom
Arsia	Colaax Jean-Claude
Arsia (Bigame)	Chapon Samuel
DGZ	Veerle Ryckaert
<i>hpe</i>	Jean-Marc De Schrijver
	Ann Mathieu
AFSCA	Jozef Hooyberghe
	Hans Vandewiele
Chambre	Yoleen Van Camp
VDV	Stefan Van Goethem
Ugent / Amcra	Jeroen Dewulf
Belpork	Sharon Lagast
afmps	Dries Minne (vz)
	Gudrun Wyntin
	Bart Hoet
FWA	M.L. Semaille
BB	Koen Mintiens
Amcra	Wannes Vanderhaeghen
UPV	Schoonbroodt Gregory
ABS	Peter De Swaef
IV-DB	Ludo Muls
BVK	Ann Truyen

Excusé : Herman De Schuytere (DGZ)  
Ana Granados (FWA)

### **Ordre du jour : Sortie & démo Sanitel-Med**

L'AFMPS (Gudrun Wyntin, collaboratrice helpdesk Sanitel-Med) présente un état des lieux et une brève démo à l'occasion de la sortie (voir présentation en annexe).

## Discussion en marge de la présentation

- Il est expliqué que Sanitel-Med enregistre en premier lieu la quantité d'antibiotiques prescrite ou délivrée pour une catégorie d'animaux (= *nombre au compteur*). *Pour le feedback ou l'analyse par troupeau ou vétérinaire, cette quantité doit être normalisée (données du dénominateur)*. La fraction constitue alors l'incidence de traitement. Dans le dénominateur, outre les poids standardisés du nombre moyen d'animaux présents dans le troupeau (capacité ou décompte), on a également besoin de la période couverte (nombre de jours) et des DDD (defined daily doses) par produit ou substance. Il est ainsi possible de comparer et de référencer les troupeaux par catégorie d'animal. Dans ce cas, on ne dénombre plus les (quantités d')animaux individuels traités durant la période concernée. À l'avenir, l'ESVAC travaillera également de manière similaire (avec, il est vrai, d'autres DDD et des nombres d'animaux adaptés). En revanche, BelVet-Sac ou l'ESVAC actuelle travaille avec une biomasse comme dénominateur : total des kilogrammes d'animaux produits ou présents, énumérés pour toutes les espèces sur le plan national.
- Des questions sont à nouveau posées concernant la possibilité qu'a l'éleveur de modifier les données avant d'accepter. Il est expliqué que cela doit alléger le travail du vétérinaire. De plus, l'éleveur est le responsable final de ses données. Il est aussi présumé que la majeure partie des données enregistrées seront correctes - notamment parce qu'elles sont principalement étayées par les paquets comptables et transmis par xml. Des erreurs ne sont jamais exclues et peuvent être rectifiées dans la même notification par l'éleveur. Dans le cas où le vétérinaire n'est pas le fournisseur du produit (prescription), l'éleveur peut apporter des modifications dans Sanitel-Med si la quantité fournie diffère de ce que le vétérinaire avait prescrit. En cas de modifications par l'éleveur, une nouvelle version de la notification est systématiquement créée et le vétérinaire est averti par e-mail. Le fait que des modifications puissent également impliquer une fraude n'est évidemment pas à exclure, mais le versionnage permet le traçage en cas de contrôle.
- Sanitel-Med enregistre si des actions sont exécutées dans Sanitel-Med à l'aide du système de « l'horloge », comme l'auto-validation après le `data lock point` (DLP) (validation automatique de toutes les données en statut 'ENTER' et introduites au moins 14 jours avant un DLP).
- Il est observé qu'une liste déroulante standard reprenant les motifs de refus d'une notification pourrait être utile.
- Aucune règle n'a été fixée pour supprimer des données non logiques du système ou informer l'opérateur (p. ex. quantités de produit irréalistes). Le contrôle de qualité des données doit permettre d'y veiller. D'autre part, les catégories d'animaux énumérées dans Sanitel-Med le sont par type d'entreprise (Sanitary unit kind) dans SANITEL (porcs).

- Il est observé que le diagnostic faisant l'objet de la fourniture/prescription devrait être une donnée à consigner obligatoirement. Il est expliqué que dans une première phase, les données ont été maintenues à un minimum pour permettre une analyse correcte et pertinente. L'AFMPS confirme en tout état de cause qu'il s'agit d'une donnée importante qui peut être rapidement présentée au groupe de pilotage pour en rendre l'enregistrement contraignant. Les champs requis sont d'ailleurs présents dans Sanitel-Med et peuvent déjà être utilisés facultativement, la subdivision par espèce en matière de diagnostic est basée sur le formulaire AMCRA.
- Belpork confirme que pour les clients de Belpork (AB-R), le vétérinaire (fournisseur) doit s'enregistrer directement dans AB-R et qu'AB-R ne veut pas transférer de données à partir de Sanitel-Med. D'autre part, Belpork mettra tout en œuvre pour que les données encodées dans AB-R soient transmises à Sanitel-Med à partir d'AB-R.
- Pour la diffusion de la communication aux éleveurs, principalement, une collaboration (logistique) est demandée aux divers secteurs. Par exemple, l'AFMPS ne dispose pas de listes d'adresses e-mail d'éleveurs. Il pourrait être intéressant pour l'éleveur de prévoir dans Sanitel-Med une adresse e-mail où envoyer des informations.
- L'AFMPS souhaite examiner la possibilité de mettre les rapports d'analyse (feedback) à disposition directement dans Sanitel-Med au lieu de les envoyer par e-mail ou par la poste. Toutefois, il est signalé que cette méthode implique le risque que les rapports ne soient pas lus ou consultés s'ils ne sont pas envoyés activement au vétérinaire ou à l'éleveur. Un message supplémentaire lors de la parution de nouveaux rapports semble donc indiqué, au minimum.
- BB s'informe sur la nature et la fréquence de l'élaboration de rapports de base à partir de Sanitel-Med pour év. ne pas prévoir en double le financement du FONDS pour les analyses. Un alignement avec le reporting actuel pour l'éleveur dans AB-R est également souhaité (= 2 X par an sur les données de l'année écoulée). L'AFMPS exige de la part de l'unité d'analyse (cf. adjudication) 2 rapports de base par an pour l'éleveur et 1 rapport par an pour le vétérinaire. Un premier rapport aligné avec AB-R peut être prévu en juillet 2017.
- L'AFSCA demande si les deux systèmes (AB-R et Bigame) seront prêts pour envoyer des données à Sanitel-Med. L'ARSIA confirme que le module Bigame complémentaire sera prêt pour la parution du nouvel AR. D'autre part, la démonstration du nouveau module aura lieu à la foire de Libramont. Belpork prévoit que les données pourront être transmises en octobre 2016 (premier DLP sans doute après parution de l'AR).
- Il est indiqué qu'il vaut mieux mettre tous les enregistrements pour un troupeau à la disposition de vétérinaires d'exploitation qu'à celle d'un

vétérinaire de guidance car, surtout pour les élevages de bœufs et de volaille, moins de la moitié des éleveurs ont un contrat de guidance. L'AFMPS est parfaitement disposée à intégrer cet élément dans la prochaine adaptation du système, et elle était de toute manière déjà très favorable à la fourniture de ces données au vétérinaire de guidance, soutenue par l'AR relatif à la guidance vétérinaire.

- Il est demandé à l'AFSCA s'il est possible d'inscrire Sanitel-Med à l'ordre du jour des prochaines réunions de service. La réponse est positive.

Prochaine réunion du comité directeur :

à définir après désignation de l'unité d'analyse, examen des paramètres de benchmark et rapports de distribution.